



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53 [ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 9 décembre 2009

CPE

Sommaire :

- 1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE
- 2/ Deux demi-journées banalisées pour préparer la rentrée 2010.
- 3/ Violence : Deux interventions parlementaires qui crispent !
- 4/ Violence (suite) : Une enquête qui permet de mieux situer les faits de violence (analyse des résultats 2008-2009)
- 5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !
- 6/ Billet d'humeur de Philippe GARET

### 1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur les règles liées à la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE

Suite à la CAPA du 21 septembre 2009 la DRH du Rectorat avait proposé la tenue de ce groupe de travail en raison de certaines iniquités apparues à l'usage avec le nouveau barème en vigueur depuis 2005.

Le SE-UNSA est intervenu pour faire évoluer ce barème vers une plus grande justice.

Si la Secrétaire générale a accepté les modifications suivantes, il est bien entendu nécessaire que le Recteur les valide. Nous devrions connaître sa décision lors d'un prochain GT prévu le 18 décembre.

Présentation synthétique des modifications

Eléments du barème	Barème 2005	Barème 2010 (envisagé)
Valeur professionnelle	Note administrative : 40 points Note pédagogique : 60 points	Pas de changement
Parcours de carrière	30 points pour le 11 <sup>ème</sup> échelon si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.	<b>20 points pour le 11<sup>ème</sup> échelon dans tous les cas. 10 points supplémentaires si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.</b>
Investissement professionnel	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Excellent : 10 points Satisfaisant : 5 points Faible : 0 point Défavorable : 0 point	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Très favorable : 10 points Favorable : 5 points Défavorable : 0 point <b>Avis communiqué aux collègues par le chef d'établissement</b>
Bonification complémentaire	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP si le collègue est encore en ZEP à sa demande de hors-classe.	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP <b>même si le collègue n'est plus en ZEP à sa demande de hors-classe.</b>

Pour en savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article234>

## 2/ Le SE-UNSA a demandé et obtenu 2 demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 dans les lycées pour préparer la rentrée 2010.

Luc Chatel, dans un courrier adressé aux chefs d'établissements, indique qu'il a décidé « d'accorder à chaque établissement deux demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 pour permettre à la communauté éducative de s'approprier la réforme ».

**Le SE-UNSA en avait fait la demande, reprise dans le communiqué commun SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE.**

Le geste est appréciable, alors que depuis plusieurs années, l'administration a tendance à refuser toute réunion qui entraînerait une absence des enseignants.

**Le SE-UNSA demandera que 2 temps différenciés soient organisés, un temps pour les professionnels et un temps avec les parents et les élèves.**

**Il rappellera au ministère sa demande de propositions de scénarios organisationnels et pédagogiques qui pourraient servir de supports aux réflexions. Inutile de réinventer l'eau tiède dans tous les lycées !**

## 3/ Violence : Deux interventions parlementaires qui crispent !

Deux députés posent une question parlementaire au ministre de l'Education nationale sur le thème de la violence en milieu scolaire et attendent du ministère une réponse sur les mesures envisagées pour prévenir et lutter contre ce fléau. Les deux questions se rejoignent presque mots pour mots et on peut se demander pourquoi cette répétition sinon de forcer le trait sur ce sujet.

En tant que CPE nous sommes directement ou indirectement cités. Dans l'une des questions le député nous identifie clairement par l'appellation «surveillant général, actuellement Conseillers Principal d'Education», laissant planer l'idée que ce valeureux homme d'un autre temps, repu d'autoritarisme «près soixante huitarde» était évidemment et serait de nouveau la solution à tous les maux liés aux manifestations violentes des élèves d'aujourd'hui.

On croit rêver, mais non c'est écrit noir sur blanc. A la lecture commentée de ces deux argumentaires, notre réhabilitation en croquemitaine au bras armé du gourdin séculaire permettrait aux parents de dormir sur leurs deux oreilles, leurs bambins étant alors doctement gardés et protégés. Pour nos chers députés les CPE et la «valeur ajoutée» au fil de quarante ans d'activités et de réflexions pour aménager au plus près des élèves leur métier et leurs actions ne compte pour rien.

Non, un doigt pointé par un cerbère écervelé mais costaud leur suffit à imaginer pour ramener la paix dans les établissements !

Le plus humiliant, quand à nous et nos missions, est de nous associer avec une batterie de mesures toutes plus réductrices les unes par rapport aux autres, comme «exclure, supprimer, faire respecter l'autorité (sans l'expliquer), restaurer les internats (à visée disciplinaire), rétablir ... pour les élèves méritants, infractions graves, etc.

Inutile d'en rajouter et de donner plus d'importance à ces textes. Les CPE ont depuis longtemps assis leur légitimité sur, justement, une «certaine autorité» acquise au fil des années et de l'expérience. Cette autorité la plupart du temps bien comprise des élèves, les CPE l'ont forgé à partir des valeurs inscrites, non sans raisons, dans leur circulaire de fonction. Elle fait la part équilibrée de l'éducatif et du normatif dans leurs actions et leur enseignement auprès des élèves dans les domaines qu'ils ont en charge.

Restons cependant vigilant à la réponse que le ministre donnera à ces questions parlementaires.

A suivre.

### Question N° : 60488 de M. Roubaud Jean-Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Gard).

violence. lutte et prévention

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'Education nationale sur les violences à l'école. Toutes les solutions doivent être envisagées pour protéger les élèves et les enseignants face à la montée de violences au sein des établissements scolaires, de plus en plus fréquentes depuis le début de cette année 2009. Aussi, sont préconisées les mesures suivantes afin de mettre un terme à celles-ci : faire respecter l'autorité des professeurs ; former les professeurs à l'application de la discipline ; **réintroduire la fonction pleine et entière de surveillant général dans les écoles** ; créer de vrais cours de civisme ; exclusion de l'élève définitivement à la troisième infraction grave au règlement intérieur ; supprimer la réintégration automatique après exclusion d'un établissement scolaire ; restaurer les internats spécialisés ; rétablir prix et récompenses pour les élèves méritants. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il entend mettre ces mesures de bon sens en œuvre et dans quel délai.

### Question N° : 60488 de M. Chossy Jean-François (Union pour un Mouvement Populaire - Loire)

M. Jean-François Chossy interroge M. le ministre de l'Education nationale sur les propositions de l'association SOS-éducation pour lutter contre la violence à l'école. Cette association propose une série de huit mesures très radicales visant notamment à faire respecter l'autorité des professeurs : Former les professeurs à l'application de la discipline ; **réintroduire la fonction pleine et entière de «surveillant général» (conseiller principal d'éducation) dans les écoles** ; créer de vrais cours de civisme permettant d'enseigner dès le plus jeune âge les règles de base de la vie en société, notamment le respect ; exclure l'élève définitivement à la troisième infraction grave au règlement intérieur ; supprimer la réintégration automatique de l'élève après exclusion d'un établissement scolaire ; restaurer les internats spécialisés pour les élèves ayant des problèmes disciplinaires ; rétablir prix et récompenses afin de distinguer les élèves méritants. Il le remercie de sa réponse.

#### 4/ Violence (suite) : Une enquête qui permet de mieux situer les faits de violence ( analyse des résultats 2008-2009)

Curieusement, comme pour répondre à ces deux questions parlementaires, le ministère de l'Education publie ces jours ci les résultats de l'enquête du logiciel «SIVIS» qui remplace depuis deux ans SIGNA, décriée pour avoir fini dans la presse avec les interprétations que l'on sait.

Hors, il ressort de ce document peut être plus fiable que le précédent quelques grandes tendances sur la violence exercée en milieu scolaire en 2008-2009 et des conclusions plus contrastées que ne le font paraître les questions parlementaires.

D'abord et c'est plutôt positif, selon SIVIS, la proportion d'actes de violence recensés cette année a «très légèrement baissé depuis l'année dernière». En 2008-2009, les établissements scolaires ont déclaré en moyenne 10,5 incidents graves pour 1000 élèves contre 11,6 l'année précédente.

Le logiciel confirme que la violence scolaire reste concentrée sur certains établissements.

Elle s'exprime dans les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire pour 40% des établissements classés les plus violents. Sur un trimestre la moitié des incidents se concentre dans 10 % des établissements. Les lycées professionnels et les collèges sont également les plus touchés : de décembre 2008 à février 2009, 15 % des LP et 13 % des collèges ont connu au moins quatre incidents graves.

Les agressions les plus courantes sont la violence physique, avec 39 % des incidents déclarés et la violence verbale (35 %). Ce type d'agression qui ne faiblit pas est forcément inquiétant car c'est la manifestation d'une violence directement ressentie par les élèves et les personnels qui déstabilise le plus et peut installer dans l'établissement un malaise profond. C'est aussi un facteur de dégradation des conditions de travail pour tous, non négligeable et injuste car ce sont aussi souvent les personnes (adultes ou élèves) les moins protégés ou les plus sensibles qui en subissent les pleins effets négatifs.

Selon la note du ministère, «Les autres agressions sont nettement plus rares» :

- le racket ne représente que 2,3 % des actes graves,
- les violences à caractère sexuel, comme les atteintes à la vie privée, 1,6 %.
- Sont relativement plus fréquentes, les atteintes aux biens (13 %) qui se répartissent entre le vol (6 %), les dommages aux locaux ou au matériel (5 %) et les atteintes aux biens personnels (2 %) »
- Les atteintes à la sécurité ne représentent que 6 % des incidents graves déclarés, dont consommation de stupéfiants (2/5 actes recensés), le port d'arme à feu ou armes blanche pour 2,5% des incidents.

Ces violences sont à 82 % commises par des élèves, et dans 42 % des cas sur des élèves. Parmi eux, les garçons sont «nettement plus impliqués que les filles» : 77 % des violences ont pour auteur un ou des garçons, et 18 % ou plusieurs filles. De plus les garçons s'en prennent d'abord à leurs homologues masculins : 38 % des violences commises par les garçons ont pour victime un élève du même sexe. Cette proportion atteint 68% pour les violences commises par les femmes.

La Depp distingue deux types d'incidents graves dont sont auteurs les élèves : «d'une part une violence physique essentiellement entre élèves, très majoritairement de la part de garçons et d'autre part, une violence verbale d'origine plus mixte mais toujours à dominante masculine, dont sont victimes les personnels de l'établissement.

L'étude de la DEPP, se fonde sur les "signalements" d'incidents (de mai à mai) des établissements, et a relayé le bilan 2008-2009.

## Notice sur SIVIS :

*Les caractéristiques de SIVIS ((Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire).*

*Sa mise en place remonte à la rentrée scolaire 2007 après la polémique autour de l'utilisation de l'ancien logiciel « SIGNA » tombé dans les mains de la presse et utilisé avec maladresse par les médias de l'époque.*

*SIVIS comporte trois évolutions importantes :*

- *un recensement des actes de violence les plus graves en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" : seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des caractéristiques renseignées, sont enregistrés dans l'application. Cette démarche vise à assurer une homogénéité des déclarations entre les établissements ;*
- *l'ajout d'un questionnaire visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il permet de mettre en contexte la violence en milieu scolaire au-delà des seuls chiffres bruts fournis par le recensement des incidents ;*
- *une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements et de circonscriptions du premier degré représentatif au niveau national (métropole et DOM). Environ un millier d'établissement constituent l'échantillon. La DEPP note aussi une érosion dans le nombre de réponses avec l'avancée de l'année scolaire, sans doute en rapport avec le manque de temps et la lassitude de se répéter, plus que par l'absence d'incidents à déclarer.*

*Le questionnaire sur le climat de l'établissement ne semble pas convaincre.*

**En conclusion le SE-UNSA voit avant tout la lutte contre la violence en milieu scolaire comme l'affaire de tous, personnels des établissements, élèves, mais aussi parents, associations, institutions. C'est le partenariat, le travail d'équipe, l'entraide et la concertation qui apporteront des réponses et un début de solution au problème du bon, l'accueil des élèves et de la lutte contre les phénomènes de violence. L'autre grand volet qui doit retenir l'attention des pouvoirs publics porte sur la prise en compte par l'institution de ces problèmes et l'action par le vote de crédits pour augmenter le nombre de surveillants et d'adultes et notamment de CPE dans les établissements scolaires. Notre demande dans la branche CPE du SE-UNSA s'oriente en priorité sur le renforcement des établissements (collèges et LP) les plus fragilisés par les phénomènes de violence.**

(1) DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, chargée de ce dossier

(2) SIVIS : SIVIS est une enquête statistique qui a obtenu le label du Conseil national de l'information statistique : les données recensées ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; en particulier, aucune information sur un établissement ne peut être diffusée.

(3) Voir la note d'information de la DEPP sur SIVIS :

[http://media.education.gouv.fr/file/2009/01/7/NI0922\\_124017.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2009/01/7/NI0922_124017.pdf)

## 5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !

**Le SE-UNSA soutient l'appel lancé par Mediapart avec deux cents personnalités, à refuser le « grand débat sur l'identité nationale » [Signez et faites signer](#)**

Par principe, nous sommes favorables au débat. A sa liberté, à sa pluralité, à son utilité. C'est pourquoi nous refusons le « grand débat sur l'identité nationale » organisé par le pouvoir : parce qu'il n'est ni libre, ni pluraliste, ni utile.

Il n'est pas libre car c'est le gouvernement qui le met en scène, qui pose les questions et qui contrôle les réponses. Il n'est pas pluraliste car sa formulation réduit d'emblée notre diversité nationale à une identité unique. Il n'est pas utile car cette manœuvre de diversion est une machine de division entre les Français et de stigmatisation envers les étrangers.

Affaire publique, la nation ne relève pas de l'identité, affaire privée. Accepter que l'Etat entende définir à notre place ce qui nous appartient, dans la variété de nos itinéraires, de nos expériences et de nos appartenances, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire, à l'autoritarisme et à la soumission.

La République n'a pas d'identité assignée, figée et fermée, mais des principes politiques, vivants et ouverts. C'est parce que nous entendons les défendre que nous refusons un débat qui les discrédite. Nous ne tomberons pas dans ce piège tant nous avons mieux à faire : promouvoir une France de la liberté des opinions, de l'égalité des droits et de la fraternité des peuples.

## 6/ Billet d'humeur de Philippe GARET

Ou quand les enseignants deviennent la cible de la « presse » écrite locale et du directeur de la sécurité civile... !

<http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article235>

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-uns.org/reims/>  
[www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

<http://sections.se-uns.org/08> <http://sections.se-uns.org/10>

<http://sections.se-uns.org/51> <http://sections.se-uns.org/52>

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

<p><b>Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53</b> <b>Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74</b> <b>Miloud BEN AMAR, élu à la CAPA des CPE</b></p>
---

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*